
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 29 janvier 2026
16 h**

**Séance tenue le jeudi 29 janvier 2026 – 16 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, Mme Christine Black, M. Alex Bottausci, Mme Caroline Braun, Mme Julie Brisebois, M. Jonathan Cha, M. Alan DeSousa, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, Mme Chantal Gagnon, M. Michel Gibson, M. Peter Malouf, M. Peter McQueen, Mme Andréanne Moreau, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Julie-Pascale Provost, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Aref Salem, M. Michael Stern, M. Martin St-Jean, Mme Anne St-Laurent, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Tanya Toledano, M. David Tordjman et M. Ryan Young, représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, en remplacement de M. Michel Boudreault

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Jeremy Levi

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

Le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette assemblée ordinaire du conseil d'agglomération et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

Le président d'assemblée remercie les membres et cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, puis à Mme Julie Brisebois.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal souligne l'adoption d'une Déclaration par le conseil de ville exprimant ses préoccupations concernant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) sans mesures transitoires, rappelant que cette décision met en péril la crédibilité du Québec et de l'agglomération ainsi que la stabilité de nombreuses personnes déjà établies sur le territoire. Elle souligne que ces personnes, pleinement intégrées à la vie sociale, économique et communautaire, risquent d'être contraintes de quitter malgré leur contribution essentielle et les engagements que les institutions locales prennent à leur égard. À cet effet, Mme Martinez Ferrada interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il adopte, sans délai, une clause de droit acquis pour que toutes les personnes déjà installées au moment de l'abolition puissent demeurer admissibles au programme et bénéficier de voies d'accès prévisibles, humaines et cohérentes vers la résidence permanente.

Mme Julie Brisebois exprime le soutien des municipalités liées de l'agglomération à cette Déclaration, elle indique notamment que l'absence de mesures de transition fragilise des milliers de personnes déjà intégrées dans leurs communautés et nuit à l'attractivité de la région métropolitaine, puis elle conclut en réitérant son souhait que le gouvernement du Québec instaure des mesures transitoires à l'abolition du PEQ.

Le président d'assemblée les remercie et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 16 h 06, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public ». Aucune personne du public n'est présente à l'hôtel de ville. Le président fait la lecture d'une question de la part du public reçue via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. La question reçue par écrit est déposée aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que la question du public reproduite ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elle a été reçue, sans révision, ni modification.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Caroline Malcolm</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Aref Salem</p>	<p>Almost 50% of Beaconsfield taxes is the AGGLO portion. Of that, almost 25% is Public Transportation expense.</p> <p>The delayed WI REM is supposedly going to be operational in Q2 2026. There have been many service outages with the Nov 2025 segment implementation. The STM has been doing a bus network redesign IN SECRET to direct users to the expensive REM so that the CPDQ can make their guaranteed 8%. In my world, rigorous end user acceptance testing would be done PRIOR to implementation. The STM does not work this way. The STM IMPOSES despite tax payer concerns about safety and no rigorous ridership data. Please stop the implementation of a bus route on Montrose Drive in Beaconsfield on a narrow winding road in a car dependent low density neighbourhood where children walk and bike to school and parks. The STM has no funding to maintain the current fleet of busses. How safe is that: no funding for maintenance – more accidents waiting to happen.</p>
---	--

N'ayant plus d'autres questions, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, déclare la Période de questions du public close à 16 h 09. Il remercie la personne qui a soumis sa question par écrit à l'avance pour faire état de ses préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 09, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la Période de questions des membres du conseil close et cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, pour la suite de l'ordre du jour.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 10, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG26 0036

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0037

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2025, à 16 h

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 janvier 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG26 0038

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 janvier 2026, à 19 h

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 janvier 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 11, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} au 31 décembre 2025.
 - 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 décembre 2025.
 - 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 11, le président d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

7 – Dépôt

À 16 h 11, le président d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

CG26 0039

Dépôt du rapport de la mairesse à la suite de l'autorisation, le 22 décembre 2025, d'accorder un contrat et d'engager les dépenses liées à l'opération de deux haltes-chaleur par la Direction de la sécurité civile et continuité des affaires, conformément à l'article 199, annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport de la mairesse de Montréal à la suite de l'octroi, le 22 décembre 2025, d'un contrat et d'une autorisation de dépenses liées à l'opération de deux haltes-chaleur par la Direction de la sécurité civile et continuité des affaires, conformément à l'article 199, annexe C, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), et le conseil en prend acte.

07.01 1256116004

CG26 0040

Dépôt du rapport annuel 2025 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport annuel 2025 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.02

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 12, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 12, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 12,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0041

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière destinée aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet Itée - Division Signalisation (CG25 0054)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0005;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière destinés aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, pour la période du 20 février 2026 au 19 février 2027, dans le cadre des ententes-cadres accordées à GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet Itée - Division Signalisation (CG24 0085);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements concernés et des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259462004

CG26 0042

Approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'il détient sur le lot 3 087 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue Jolicoeur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 3 658,8 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, et ce, à des fins de logement social

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0011;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté le Roi du chef du Canada afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'il détient sur le lot 3 087 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, représentant 50 % des droits indivis dans ledit lot, situé sur la rue Jolicoeur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 3 658,8 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, et ce, à des fins de logement social, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1255792014

CG26 0043

Accorder un contrat à Communications Tremblay Ménard inc. pour la fourniture et l'installation d'éléments signalétiques dans cinq parcs urbains - Dépense totale de 144 883,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21019 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0061;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Communications Tremblay Ménard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'éléments signalétiques dans cinq parcs urbains, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 111 448,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21019;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 717,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 144,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 572,42 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1259257001

CG26 0044

Approuver le projet d'addenda à l'acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0083;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda numéro 2 à l'Acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1250316001

CG26 0045

Exercer l'option de la première prolongation de six mois et autoriser la dépense additionnelle de 3 269 055,43 \$, taxes incluses, pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030), majorant le montant total des contrats à 10 460 977,38 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0062;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de six mois et d'autoriser une dépense additionnelle totale de 3 269 055,43 \$, taxes incluses, pour le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030);

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1	1 611 058,44 \$
Lot 2	1 657 996,99 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259735002

À 16 h 14,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0046

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 360 007,71 \$, taxes incluses, pour le service d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire dans le cadre du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG24 0430), majorant ainsi le montant total du contrat à 943 109,17 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0063;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 360 007,71 \$, taxes incluses, pour les services de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire dans le cadre du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG24-0430);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1259741001

CG26 0047

Autoriser une dépense additionnelle de 52 547,16 \$, taxes incluses, pour couvrir la variation à la hausse du taux de change Canada/États-Unis, dans le cadre du contrat accordé à Peraton International LLC (CG23 0401), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 048 531,34 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0079;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 52 547,16 \$, taxes incluses, pour couvrir la hausse du taux de change Canada/États-Unis dans le cadre du contrat accordé à Peraton International LLC (CG23 0401);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1252881010

CG26 0048

Accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Coplogic Solutions inc., pour l'entretien de la solution DORS, du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2029 - Dépense totale de 143 317,39 USD, taxes incluses (211 393,15 CAD, taxes incluses) (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0064;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Coplogic Solutions inc. pour l'entretien de la solution DORS, du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 143 317,39 USD, taxes incluses (211 393,15 CAD, taxes incluses), conformément à son offre de service en date du 24 octobre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1256634002

CG26 0049

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027 - Dépense totale de 457 415,79 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0065;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour des services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 457 415,79 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1^{er} décembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1255035007

CG26 0050

Autoriser une dépense additionnelle de 43 805,21 \$, taxes incluses, pour l'ajout de nouvelles activités en lien avec la commémoration des Jeux olympiques de 1976, dans le cadre du contrat accordé à Sports Montréal inc. (CG23 0498), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 012 805,21 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0066;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 43 805,21 \$, taxes incluses, pour ajouter de nouvelles activités en lien avec la commémoration des Jeux olympiques de 1976, dans le cadre du contrat accordé à Sports Montréal inc. (CG23 0498);
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1259615005

À 16 h 16,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0051

Accorder deux contrats à Artémis Faune inc., pour les services techniques en gestion de la faune à Montréal, pour une période de deux ans, à compter de janvier 2026, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 199 138,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21198 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0067;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Artémis Faune inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, des contrats pour des services techniques en gestion de la faune, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21198 :

Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variations de quantités, incidences)
Artémis Faune inc. - Suivi et capture de coyotes, dindons, déprédation et gestion des enjeux fauniques dans les parcs (lot 1)	109 023,89 \$
Artémis Faune inc. - Gestion du castor dans les parcs-nature (lot 2)	56 924,12 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 8 297 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 893 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1258167001

CG26 0052

Accorder un soutien financier de 405 000 \$ et un soutien technique estimé à 1 550 350 \$, à AlterGo Événements, pour la tenue de l'événement « Défi sportif AlterGo » pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0092;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ et un soutien technique estimé à 1 550 350 \$ à AlterGo Événements, pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo, de 2026 à 2028;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1258475004

CG26 0053

Accorder un soutien financier totalisant 285 000 \$, à différents organismes, pour des projets soutenus dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0093;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 285 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

**SOUTIEN FINANCIER 2026
PHASE DE RÉALISATION DES CÉLÉBRATIONS DU 50^e ANNIVERSAIRE DES JEUX OLYMPIQUES
DE 1976**

Organisme	Titre du projet	Montant recommandé
Volet 1 : Bonification d'activités sportives		
Courons Montréal	Montréal 76 - Mémoire en mouvement : Courir l'histoire	40 000 \$
Volet 2 : Nouvelle activité sportive ou culturelle		
Les Scouts du Montréal Métropolitain	Olympiades Scoutes	40 000 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Héritage 1976 Rosemont en action, jeunesse en mouvement	6 000 \$
Le Musée McCord Stewart	Les Jeux olympiques et Montréal	40 000 \$
Club aquatique CAMO inc.	CAMO 76 : Compétition commémoration des 50 ans	40 000 \$
Vélo Québec Événements	Le festival go vélo Montréal 2026 célèbre le 50 ^e	40 000 \$
Conseil du sport de Montréal	Murales sportives	40 000 \$
International Gymnix	IG 2026 X Jo 1976	39 000 \$
TOTAL		285 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1259941002

CG26 0054

Approuver le projet de cinquième amendement à l'entente de partenariat liant Éco Entreprises Québec et la Ville, sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0085;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver un projet de cinquième amendement à l'entente de partenariat entre Éco Entreprises Québec et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1258554004

CG26 0055

Autoriser une dépense additionnelle de 25 392 \$, taxes incluses, pour les services de soutien dans le cadre du contrat accordé à Adlib Publishing Systems inc. (CG24 0143), majorant ainsi le montant total du contrat à 350 621,78 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0068;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 392 \$, taxes incluses, pour des services de soutien dans le cadre du contrat accordé à Adlib Publishing Systems inc. (CG24 0143);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1259563018

À 16 h 18,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0056

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes, multifonctions et cartouches originales, pour une durée de 34 mois, à compter du 30 janvier 2026 - Montant estimé de l'entente : 3 008 100 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0069;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, d'une durée de 34 mois, à compter du 30 janvier 2026, afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes, multifonctions et cartouches originales, pour une somme maximale de 3 008 100 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à leur contrat portant le numéro 025-8216-50-01, en date du 8 août 2025;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1259563019

CG26 0057

Approuver le projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à Centre des Femmes de convictions de Montréal, à titre gratuit, l'église située au 5600, 12^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle féminine en situation d'itinérance, pour une durée de 137 jours, à compter du 15 décembre 2025. Le montant de la subvention immobilière est de 57 076 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0086;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble, par lequel la Ville de Montréal prête au Centre des Femmes de convictions de Montréal, à titre gratuit, l'église située au 5600, 12^e Avenue, d'une superficie approximative de 768 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle féminine en situation d'itinérance, pour une période de 137 jours, à compter du 15 décembre 2025, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1255323022

CG26 0058

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 306 585,33 \$, taxes incluses, pour les services Internet ainsi que pour la protection renforcée contre les cyberattaques dans le cadre des contrats accordés à Beanfield Technologies inc. (lot 1) et à Bell Canada (lot 2) (CG23 0061), majorant ainsi le montant total de la dépense à 1 205 311,15 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0071;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 306 585,33 \$, taxes incluses, pour des services Internet ainsi que pour la protection contre les attaques de type *Distributed Denial of Service* dans le cadre des contrats accordés à Beanfield Technologies inc. (lot 1) et Bell Canada (lot 2) (CG23 0061);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1259660003

CG26 0059

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 08 - Dépense totale de 1 398 877,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15950 (8 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0075;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 08, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 165 731,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15950;
- 2- d'autoriser une dépense de 174 859,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 58 286,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe Centco inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1255468001

CG26 0060

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 25 - Dépense totale de 898 587,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15955 (8 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0076;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 25, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 733 540,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15955;
- 2- d'autoriser une dépense de 110 031,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 015,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1255468002

À 16 h 20,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0061

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec La Presse inc., pour la fourniture d'espaces publicitaires requis par Espace pour la vie pour l'année 2026 - Montant estimé de l'entente : 574 875 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention relative à la fourniture d'espaces médias à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0073;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, pour l'année 2026, par laquelle La Presse inc., s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des espaces publicitaires requis par le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses, dont 287 437,50 \$ à titre d'investissement financier et 287 437,50 \$ en échange de visibilité et de billets;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Presse inc., pour la fourniture d'espaces médias, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 \$ équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse inc., et autoriser le Service de l'Espace pour la vie à affecter ce montant à l'acquisition d'espaces publicitaires auprès de La Presse inc. en 2026;
- 4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1259824006

CG26 0062

Approuver le projet d'acte, par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Monde-Uni, à des fins d'habitation, notamment de logement social, un immeuble situé au 7965, boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 (lot projeté 6 707 435) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 789,6 mètres carrés, sans contrepartie monétaire / Autoriser une dévaluation de 110 000 \$ pour la revente de l'immeuble pour l'année 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0096;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend, sans contrepartie monétaire, à la Coopérative d'habitation Monde-Uni, à des fins d'habitation, notamment de logement social, les lots connus et désignés comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, lesquels lots sont en cours d'assemblage pour former le lot projeté 6 707 435, d'une superficie de 789,6 mètres carrés;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, aux termes et conditions du projet d'acte de vente, conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation Monde-Uni démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'acceptation finale du financement dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), pour la réalisation de son projet;
- 3- d'autoriser une dévaluation de 110 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2026;
- 4- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 (lot projeté 6 707 435), à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente;
- 5- d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1259245010

CG26 0063

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Novexco inc. (Hamster) pour la fourniture d'articles de bureau, de cartouches d'encre et de papiers d'impression, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 8 397 470,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21153 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0115;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Novexco inc. (Hamster), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des articles de bureau, cartouches d'encre et papier d'impression pour une somme maximale de 7 302 147,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21153;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 095 322,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Novexco inc. (Hamster);
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1255481003

CG26 0064

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Produits Suncor Énergie, s.e.n.c., pour la fourniture de carburants diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 48 236 295,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public STM-6000037351 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0116;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Produits Suncor Énergie, s.e.n.c., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du carburant-diesel clair et du diesel contenant du carburant renouvelable, pour une somme maximale de 41 944 604,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-6000037351;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 291 690,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Produits Suncor Énergie, s.e.n.c.;

- 5- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1259106003

CG26 0065

Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec AFI par Edgenda inc., pour les services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation d'une année chacune - Montant estimé des ententes : 1 059 350,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21139 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0119;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, avec AFI par Edgenda inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21139 :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
AFI par Edgenda inc.	Lot 1	454 007,53 \$
AFI par Edgenda inc.	Lot 2	454 007,53 \$
AFI par Edgenda inc.	Lot 3	151 335,84 \$
	TOTAL	1 059 350,90 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de AFI par Edgenda inc.;

- 3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1250335001

CG26 0066

Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à Projets Autochtones du Québec, à titre gratuit, le bâtiment situé au 12050, boulevard Gouin Est, connu comme étant l'ancien monastère des Recluses Missionnaires, d'une superficie totale de 38 005,80 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, jusqu'au 30 avril 2026 - Le montant de la subvention immobilière est estimé à 132 448 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0127;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à Projets Autochtones du Québec, à titre gratuit, le bâtiment situé au 12050, boulevard Gouin Est, connu comme étant l'ancien monastère des Recluses Missionnaires, d'une superficie totale de 38 005,80 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance jusqu'au 30 avril 2026, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble;
- 2- d'approuver un virement budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour la durée de la location, d'un montant de 97 000 \$, net de taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1265323001

30 – Administration et finances

À 16 h 24, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 24,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0067

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kilovolts ainsi que de deux lignes souterraines entre le poste Notre-Dame et le poste projeté Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0024;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kilovolts ainsi que de 2 lignes souterraines entre le poste Notre-Dame et le poste projeté Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1250136013

CG26 0068

Autoriser le dépôt d'une demande de financement, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, pour les projets d'immobilisations sur les rues Prieur Est, de Terrebonne et Legendre ainsi que sur les avenues de l'Esplanade et Émile-Journault

Attendu que le Fonds pour le transport actif est un fonds du gouvernement du Canada axé sur le transport actif. Il prévoit un financement fédéral de 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021, pour soutenir le transfert modal de la voiture vers le transport actif, en appuyant la Stratégie nationale de transport actif;

Attendu que le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable du programme de Fonds pour le transport actif (FTA), et qu'il souhaite appuyer financièrement des projets au Québec en vertu du Programme;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30);

Attendu que la Ville de Montréal doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0099;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour les projets d'immobilisations sur les rues Prieur Est, de Terrebonne et Legendre ainsi que sur les avenues de l'Esplanade et Émile-Journault dans le cadre du Fonds pour le transport actif;
- 2- de signifier que la Ville de Montréal est en faveur de ces projets et s'engage à assumer sa part d'investissement;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour signer l'entente de contribution et les documents en lien avec le suivi administratif de ces projets, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1254368007

CG26 0069

Autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026 - Dépense totale de 15 315 140,15 \$, taxes incluses, aux échéances suivantes: 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0103;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu concernant les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026. Ces versements totalisent 15 315 140,15 \$, taxes incluses, payables en quatre versements égaux de 3 828 785,04 \$ aux échéances suivantes : 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1253302006

CG26 0070

Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-8 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0148;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le document d'accompagnement nommé « Tableau indicatif des modifications (OGAT Habitation) » du Règlement (RCG 14-029-8) modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1253422004

CG26 0071

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'une nouvelle ligne souterraine de 315 kilovolts entre les postes des Irlandais et Guy, sur le territoire de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0149;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'une nouvelle ligne souterraine de 315 kilovolts entre les postes des Irlandais et Guy, sur le territoire de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie;

2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1250136014

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 26, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG26 0072

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1259131001

42 – Adoption de règlements

À 16 h 26, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 16 h 26,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0073

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0720;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0720;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1976;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1257026002

Règlement RCG 26-004

CG26 0074

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0721;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0721;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1975;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1259632002

Règlement RCG 06-019-9

CG26 0075

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 \$

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24 024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0722;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24 024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0722;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2052;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1257482001

Règlement RCG 24-024-1

50 – Ressources humaines

À 16 h 27, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ressources humaines ».

CG26 0076

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une durée trois ans, à compter du 7 janvier 2026, renouvelable pour une durée maximale d'une année / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier(ère) de grade sergent-détective pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0110;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une période de trois ans, à compter du 7 janvier 2026, renouvelable pour une durée maximale d'une année;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier(ère) de grade sergent-détective pour la même période;

- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1255326011

51 – Nomination / Désignation

À 16 h 28, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 16 h 28,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0077

Approuver la nomination de Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, et de Youssef Hariri, conseiller de ville du district de Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du Pôle (CDEC Montréal-Nord)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0131;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement et Youssef Hariri, conseiller de ville du district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord, au sein du conseil d'administration du Pôle (CDEC Montréal-Nord).

Adopté à l'unanimité.

51.01 1259595025

CG26 0078

Approuver la nomination de Denis Pelletier, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0132;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Denis Pelletier, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentant de l'arrondissement, au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1254860016

CG26 0079

Approuver la nomination de Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0133;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement, au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1257131012

CG26 0080

Approuver la nomination de Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0136;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1258062012

CG26 0081

Approuver la nomination de Julien Hénault-Ratelle, conseiller de ville, district de Tétéreaultville, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à titre d'administrateur du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0138;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Julien Hénault-Ratelle, conseiller de ville, district de Tétreaultville, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à titre d'administrateur du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1250197002

À 16 h 29,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.06 à 51.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0082

Approuver la nomination de Bisma Ansari, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0137;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Bisma Ansari, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.06 1252484042

CG26 0083

Approuver la nomination de Maude Thérroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville, à titre de représentante de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0134;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Maude Théroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahunsi-Cartierville, à titre de représentante de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.07 1251388013

CG26 0084

Approuver la nomination de Milany Thiagarajah, conseillère de ville, district de Darlington, à titre de représentante de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0139;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Milany Thiagarajah, conseillère de ville, district de Darlington, à titre de représentante de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.08 1259223022

CG26 0085

Nommer Éric Duguay et renouveler les mandats de Josée Duplessis, Maxime Codère et Stanley Péan à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un mandat de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0140;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de nommer Éric Duguay à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un mandat de trois ans, en remplacement d'Agathe Alie;
- 2 - de renouveler les mandats de Josée Duplessis, Maxime Codère et Stanley Péan à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un deuxième mandat de trois ans;
- 3 - de remercier Agathe Alie pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.09 1250030007

À 16 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, déclare l'assemblée levée.

Denis Pelletier
PRÉSIDENT

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE